

COMPTE-RENDU valant PROCES VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06/11/2018

1) Validation du compte rendu du conseil municipal du 09/10/2018 :

Le compte rendu du précédent conseil est validé à l'unanimité.

2) Rapport de la CLECT relatif à l'évaluation des charges liées au transfert de la compétence GEMAPI / hors GEMAPI et fixation des attributions de compensation définitives 2018 :

Les attributions de compensation permettent de maintenir les équilibres budgétaires des communes membres et de leur EPCI (établissement public de coopération intercommunale) lorsqu'il y a transfert de compétences et de charges dans le cadre de la fiscalité professionnelle unique. C'est une dépense obligatoire de l'EPCI.

Dans le cadre d'une révision ou d'une fixation libre des attributions de compensation (art. 1609 nonies C-V-1bis du CGI), il est rappelé que les délibérations concordantes de l'EPCI et des communes intéressées doivent tenir compte de l'évaluation élaborée par la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) dans son rapport.

Dans ce cadre, la CLECT, qui est chargée de procéder à l'évaluation des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation, a établi et voté lors de sa réunion du 18 septembre 2018 un rapport détaillé sur les transferts de compétences et de charges afférentes au transfert de la compétence GEMAPI et hors GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention contre les Inondations).

Ce rapport, adopté par la CLECT le 18 septembre 2018, a été transmis à chaque commune membre de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse qui doit en débattre et se prononcer sur celui-ci dans un délai de trois mois suivant sa transmission.

Le conseil municipal fixe librement l'attribution de compensation de la commune de LESCHEROUX en tant que commune dite « intéressée », afin de tenir compte au sein de celle-ci des contributions fiscalisées 2017 aux syndicats de rivière». L'attribution de compensation passe d'un montant de 11 856€ en 2017, à 9 749€ pour l'année 2018.

3) Bail Local CPINI: BADOUX Maryse / Commune de Lescheroux - avenant :

Mr le Maire rappelle que le conseil a délibéré le 10 novembre 2015 afin de louer un local, appartenant à Mme BADOUX Maryse, destiné au CPINI. Le loyer mensuel est de 150€. Il précise que ce bail arrive à échéance. Il convient de rédiger un avenant étant donné que l'atelier communal destiné à recevoir le matériel et les véhicules du CPINI n'est à ce jour pas opérationnel.

Le conseil décide de reconduire la location pour une durée de un an, soit jusqu'au 31/10/2019.

4) Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers :

Mr le Maire donne lecture du rapport.

Il précise que seul l'ex-ComCom de St-Trivier-de-Courtes est en redevance.

Le ratio concernant les ordures ménagères, le verre, les recyclables secs et la déchèterie est passé de 487 kg/habitant en 2016 à 470 kg/habitant en 2017.

Le conseil municipal approuve ce rapport.

5) Rapport annuel 2017 sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif :

Mr le Maire rappelle que ce service est en Délégation de Service Public (affermage). Le prestataire délégué est la société VEOLIA Eau.

Ce service dessert 3 970 habitants qui correspond au territoire de l'ex-ComCom de St-Trivier-de-Courtes.

Depuis 2013, 1 375 diagnostics ont été réalisés sur les 1 777 installations.

L'objectif est de vérifier que le fonctionnement de l'installation ne crée pas de nuisances environnementales ou de risques sanitaires et de repérer les défauts d'entretien et d'usure :
8.1% des installations sont conformes - 41.2% sont non conformes sans pollution apparente
- 45.8% sont non conformes avec risque de pollution faible et 4.9% non conformes avec un risque de pollution élevée.

Le conseil municipal approuve ce rapport.

Questions diverses :

- **Cimetière :** Des administrés ont demandé la possibilité d'installer un container destiné aux déchets verts : le conseil n'a pas donné suite à cette demande.
- **Interdiction du brûlage des déchets verts toute l'année :** La commune demandera à l'intercommunalité, qui est compétente en matière de déchets, d'apporter des solutions aux habitants (location broyeur ...)
- **Point voirie suite aux intempéries de cet été :** La commission a fait établir des devis qu'elle va étudier pour une réalisation des travaux dans les plus brefs délais.
- **Réunion Calendrier des Fêtes du 26/10/2018 :** Toutes les manifestations sont reconduites à l'exception de la course Cycliste organisée par l'Amicale en octobre. Les associations ont été sollicitées pour organiser une manifestation lors de la fête patronale.
- **Travaux d'accessibilité des écoles-cantine :** La commission accessibilité de la DDT et le SDIS ont validé la conformité du dossier. La consultation aura lieu en avril-mai 2019.
- **Divers bâtiments communaux :** La commission « bâtiments » va se réunir prochainement (Résidence Félix BESSARD, Logement n°5 de la Curee, Bâtiment de la boulangerie)
- **CPINI :** Le CCC (Comité Consultatif Communal) va se réunir avant la fin de l'année.

Prochain conseil – 11/12/2018

